



Dividende de 0,22 € par action, soit un rendement de 6,1%*, voté par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2019

• L'ensemble des résolutions a été adopté à une large majorité

CBo Territoria annonce que les résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2019 ont été approuvées en totalité à une large majorité. Avec une participation de 351 actionnaires présents ou représentés totalisant 42 % des droits de vote, et près de 50 actionnaires présents en séance, cette Assemblée a bénéficié d'un bon niveau de participation.

L'Assemblée a voté le versement d'un dividende de 0,22 € par action, soit un rendement de 6,1%* ; il sera détaché le 10 juin prochain et versé en numéraire le 12 juin.

Le Rapport Annuel 2018 remis aux actionnaires présents à cette Assemblée Générale est téléchargeable sur le site web www.cbوترritoria.com (rubrique Finance / Espace Actionnaires / Documents à télécharger / Rapports annuels).

* Par rapport à un cours d'action moyen de 3,59€, calculé entre le 29 mai et le 3 juin 2019 inclus.

Prochaines publications :

- Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2019 : mercredi 21 août 2019 (avant Bourse)

A propos de CBo Territoria

Propriétaire d'un patrimoine foncier exceptionnel de 3 000 hectares, CBo Territoria est un des acteurs clés du développement immobilier à l'Île de La Réunion et Mayotte, départements français en fort développement.

CBo Territoria détient un positionnement de premier plan dans ses 3 métiers :

- Aménagement urbain
- Promotion immobilière
- Foncière : développement et acquisition d'actifs patrimoniaux et gestion immobilière

Euronext C, FR0010193979, CBOT



www.cbوترritoria.com

Contacts

<u>Relations investisseurs</u> Eric Wuillai Président-Directeur général direction@cboterritoria.com	<u>Relations presse Paris</u> Edouard Miffre 06 95 45 90 55 emiffre@capvalue.fr <u>Relations presse Réunion</u> Laurent Saget 06 92 61 47 36 laurent@lscorp.fr
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------